

Relevé de décision de la réunion de l'EAP de la Bièvre avec l'équipe épiscopale et l'économat diocésain en date du 13/12/24

Odile Grebille, déléguée générale le 22/01/2025

Personnes présentes :

Équipe pastorale du doyenné de la Bièvre :

p Charles Bonin, Sr Véronique Marie Hervé, p Justin Aka, p Bertholin Bahoumina, Lucie Parisot, Patrick Nuger.

Mgr Jean Marc Eychenne, Jean Michel Mithieux, économiste diocésain, Antoine Argod, responsable des moyens généraux du diocèse, p Emmanuel Decaux, vicaire général, Odile Grebille, déléguée générale.

Objectifs :

Ajuster les orientations pastorales en fonction des contraintes immobilières du doyenné et arrêter en conséquence les directives pour l'aménagement de la maison Ste Thérèse, afin de pouvoir mettre en œuvre les travaux.

Projet pastoral :

L'option déjà engagée d'une pastorale d'itinérance et non d'une centralisation est confirmée et devra se développer. La proximité reste une priorité conformément aux souhaits exprimés par les fidèles mais elle doit être vécue sur un mode toujours plus missionnaire. Les cinq paroisses s'organisent en fonction de leur spécificité pour favoriser ce dynamisme pastoral avec des mutualisations possibles des moyens mis en œuvre. Chaque paroisse conserve son équipe paroissiale pour conduire l'activité et l'équipe d'animation pastorale coordonne et oriente l'ensemble du doyenné dans une vision cohérente. La mobilité des prêtres, l'ouverture à d'autres agents pastoraux (famille missionnaire par exemple) et l'intégration d'une diversité de mouvements (scouts, secours catholique, Mondée...) demeurent en perspective.

Projet immobilier :

La maison Ste Thérèse sera la maison paroissiale de la paroisse Ste Marie de Bièvre Liers, mais restera disponible pour des réunions en doyenné. D'autres associations devraient aussi pouvoir en bénéficier. Pour l'instant, la Mondée et le Secours Catholique ont exprimé une demande en ce sens : l'espace, le temps dédié à leurs activités et les modalités pratiques de collaboration restent à définir avec la paroisse et le doyenné.

Les travaux de la maison Ste Thérèse seront financés en totalité par la paroisse Ste Marie de Bièvre Liers. Le diocèse peut octroyer une subvention plafonnée à 50 000€ et consentir un prêt au taux des prêts aux paroisses en vigueur pour ce qui excéderait le budget de la paroisse. Les autres paroisses du doyenné peuvent participer librement à ces travaux pour la partie « usage de doyenné ». Les frais d'usage des locaux de Ste Thérèse engagés pour les besoins du doyenné seront répartis entre toutes les paroisses.

La maison Ste Thérèse aura au premier étage 3 appartements et une salle de vie commune pour les acteurs pastoraux du doyenné (prêtres, consacrés ou famille). Ils ne seront pas destinés à la location pour des personnes extérieures à la vie de l'Eglise.

Concernant les autres bâtiments des paroisses de la Bièvre, suite aux assises de l'immobilier et à l'audit effectué sur l'ensemble du diocèse, pour des questions économiques et d'entretien il n'est pas possible de tous les conserver en l'état.

La cure de Beaurepaire sera mise en location comme bien de rapport. La maison paroissiale attenante restera à la disposition des activités paroissiales.

La cure du Grand-Lemps sera conservée comme maison paroissiale avec un logement pour un acteur pastoral. La cure d'Apprieu est mise en vente. Le produit de la vente sera affecté à la valorisation du patrimoine ecclésial propriété de l'ADG (canoniquement de la paroisse) en fonction des projets futurs en cohérence avec la réalité pastorale du doyenné et ne sera pas utilisé pour financer le fonctionnement.

La salle Paroissiale de St Pierre de Bressieux, propriété de l'ADG, est conservée, des travaux sont envisagés, en lien avec la mairie.

La vente de la cure de Marcilloles, propriété de l'ADG, doit être envisagée à moyen terme à moins d'y développer un projet pastoral et d'y faire les travaux nécessaires de mise en conformité.

Les salles et logement dans la cure de St Etienne St Geoirs seront conservés en l'état tant que la Mairie ne manifeste pas le souhait de les récupérer et/ou de les rénover à leurs frais.

La réorganisation des moyens immobiliers doit favoriser le rayonnement pastoral missionnaire en soutenant plus efficacement l'activité de chaque paroisse et l'engagement de tous en co-responsabilité.

Document présenté par Odile Grebille, le 23 janvier 2025, lors d'une rencontre des 5 équipes paroissiales du doyenné de la Bièvre.